

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS



Rapport du Conseil communal

au Conseil général

concernant

le programme de législature et

la planification financière 2004-2008



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

concernant le programme de législature et
la planification financière 2004-2008

(du 28 février 2005)

AU CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal doit, aux termes de l'article 91 du règlement général de commune, établir une planification financière pour la législature au début de celle-ci, document qui est traditionnellement présenté au Conseil général dans le courant des douze premiers mois d'activité et dont le Conseil général prend acte. Cette année, le Conseil communal a rapidement pris la décision de ne pas se contenter de cet élément, mais de rédiger, parallèlement, et bien sûr en totale coordination avec la planification financière, un programme de législature.

1. Programme de législature 2004-2008 : partie générale

1.1. Introduction

Par ce document, le Conseil communal entend donner un véritable élan, décrire un projet politique pour la ville. Il sait que des choix doivent être faits ; en même temps, il est intimement convaincu que cette ville a un avenir, pour peu qu'elle sache jouer habilement ses atouts spécifiques. Certes, soumise à la comparaison avec d'autres collectivités, La Chaux-de-Fonds tirera son épingle du jeu par le développement et la promotion de ses spécificités propres plutôt qu'en cherchant à tout prix à reproduire systématiquement ici ce qui fait la force des autres. Telle est la ferme conviction du Conseil communal.

Le Conseil communal estime aussi qu'il doit à la population, au Législatif et à l'administration des explications transparentes sur la manière dont il entend utiliser au cours des quatre années à venir la marge de manœuvre dont il dispose, quelle que soit l'importance de celle-ci. Il relève au passage qu'il convient d'être conscient que la Ville doit faire face à de nombreuses obligations découlant des législations fédérale, cantonale et communale et que, par conséquent, divers projets figureront au programme de législature ou à la planification financière en vertu de telles obligations. Celles-ci seront en outre complétées par les nécessités et les urgences qui surviendront au cours des quatre années à venir.

Le Conseil communal a décidé que le programme de législature devait être un réel programme de gouvernement, politique, donc basé sur des priorités claires fixées d'entrée de jeu par l'Exécutif à l'administration, et non se borner à recenser et à présenter les différents souhaits de l'ensemble des services. Dans le même ordre d'idées, il a d'emblée été convenu que le programme de législature 2004-2008 serait prioritairement décliné en projets, l'ensemble des activités courantes de l'administration ne pouvant – et ne devant – y être recensé. Enfin, comme programme d'un collège, sa structure est thématique et non fonctionnelle, donc basée sur les priorités que s'est donné l'Exécutif et non sur les dicastères et les services.

Vous trouverez donc dans la présente première partie un bref texte présentant la vision et le projet du Conseil communal pour la ville à horizon de quatre ans, ordonné par thèmes.

La deuxième partie présente les projets concrets proposés par les services dans le cadre fixé par l'Exécutif et retenus par ce dernier. Ce document permettra ainsi, au terme de la législature, de faire aisément le bilan de l'exercice. Dans chacun des cinq thèmes retenus (à l'exception du premier, consacré aux relations extérieures, qui est un thème transversal), les projets sont répartis en deux catégories : projets stratégiques et autres projets.

Dans une troisième partie, l'ensemble des projets impliquant une dépense d'investissement au cours des quatre ans à venir donne lieu à un premier volet de la planification financière. La quatrième partie complète cette planification des autres projets d'investissement jugés indispensables et prévisibles à ce jour.

A ce stade, nous souhaitons insister sur le fait que les chiffres indiqués dans ces deux parties de la planification financière ne constituent que des indications grossières des dépenses envisagées. Plusieurs projets devront être préparés de façon plus approfondie avant d'être soumis à votre Conseil, de sorte que des écarts surviendront inmanquablement par rapport aux chiffres présentés aujourd'hui.

De même, si la planification financière que nous vous présentons est le fruit d'un long travail et de nombreux choix du Conseil communal, elle ne peut toutefois être considérée comme exhaustive. Au gré des circonstances qui émailleront les quatre années à venir, certains projets devront inévitablement être anticipés, reportés ou abandonnés, d'autres ajoutés au programme envisagé à l'heure actuelle.

Celui-ci doit donc être lu comme la traduction des orientations générales que le Conseil communal s'est fixées et comme une référence pour orienter les choix à venir, bien plus que comme un programme contraignant.

1.2. Contexte, forces et faiblesses : un rapide panorama

Comme cela devient banal de le dire, La Chaux-de-Fonds, à l'instar de toutes les collectivités publiques, évolue dans un environnement caractérisé par des mutations de plus en plus rapides, brutales et imprévisibles. Celles-ci concernent tant les modes de gestion des collectivités, leurs possibilités d'action, les niveaux de compétence et de décision que les relations entre économie et politique, ou encore l'évolution des structures sociales elles-mêmes.

La Ville doit également faire face à une détérioration de la situation des finances publiques d'une ampleur jamais connue par le passé.

Enfin, le développement de la ville est étroitement subordonné aux orientations décidées au niveau de la politique cantonale et ne peut être conçu que dans le cadre et les orientations retenues à ce niveau.

La Chaux-de-Fonds, on le sait, souffre de handicaps objectifs et incontestables. Relativement excentrée par rapport au Plateau suisse, elle n'y est reliée de manière convaincante que par la route, les transports publics souffrant encore d'un grand retard. La Ville connaît encore d'importantes difficultés économiques et n'a pas achevé le renouvellement et la diversification de son tissu économique. Cette situation se traduit également par des faiblesses socio-démographiques et financières.

La Ville connaît par exemple une relative faiblesse des investissements extérieurs, jouit d'une notoriété non conforme à son potentiel réel et connaît des lacunes dans l'offre immobilière. L'entretien de ses infrastructures marque par ailleurs un important retard.

A côté de cela, la ville de La Chaux-de-Fonds possède d'immenses qualités et de magnifiques atouts que ses habitants eux-mêmes tendent parfois encore à oublier, bien qu'une récente et réjouissante étude ait démontré que celles et ceux qui ont eu l'occasion de vivre à La Chaux-de-Fonds apprécient en général cette ville.

Première ville du canton, elle est surtout le principal pôle urbain au sein du massif jurassien franco-suisse, pôle susceptible d'être renforcé par des liens toujours plus étroits avec Le Locle et par la mise en place du réseau urbain neuchâtelois.

Ville à la campagne et en altitude, elle intrigue. Pôle mondial et historique de l'horlogerie, pôle international des micro-nano-technologies, centre d'une région à vocation exportatrice et par là même source d'enrichissement pour l'ensemble du canton, cette cité offre également un patrimoine bâti d'une rare richesse, une tradition d'accueil reconnue et une grande diversité culturelle qui attirent de plus en plus l'attention des autorités cantonales et fédérales, du public et des experts, et ce bien au-delà des frontières cantonales. Les enquêtes démontrent aussi l'intérêt – certes critique – particulièrement élevé des habitants pour leur cité.

C'est sur la base de ces richesses originales et en faisant usage de la marge de manœuvre dont il dispose que le Conseil communal entend construire l'avenir de la Ville.

1.3. Cinq axes

1.3.1. *Relations extérieures : une politique active basée sur trois piliers*

Compte tenu des éléments présentés plus haut, le Conseil communal juge que les relations avec nos voisins doivent faire l'objet d'une attention soutenue. La taille de notre ville et son rôle de pôle ne doivent en aucun cas être considérés comme définitivement acquis. Le développement des relations extérieures doit à la fois assurer l'existence de la Ville et permettre de remédier au défaut de notoriété évoqué plus haut.

Le Conseil communal envisage la dynamisation de ce secteur principalement par l'abandon de la dispersion de ses efforts, méthode remplacée par une action ciblée sur les organismes et les projets véritablement stratégiques pour l'avenir de la ville.

Ces piliers sont principalement au nombre de trois :

- La Chaux-de-Fonds doit jouer résolument la carte du Réseau urbain neuchâtelois (RUN). Il s'agit d'un choix non seulement imposé par les orientations retenues au niveau cantonal – le RUN est une donnée de base dès lors que le Canton l'a choisi comme tel – mais aussi et surtout d'un acte de volonté fort. Le Conseil communal considère en effet que le RUN offre une chance unique de rééquilibrage du canton et de maîtrise des dépenses publiques sans réduction du niveau de prestations.

Le RUN est aussi une occasion pour les communes – qui sont peu à peu déssaisies de nombre de compétences au profit du canton, comme récemment encore dans le cadre de la deuxième étape du désenchevêtrement – de réinvestir le pouvoir local et d'être associées aux décisions qui les concernent, ainsi que de faire réellement appliquer le principe souvent évoqué de subsidiarité.

- Le rapprochement entre les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds doit impérativement être accéléré. Il en va de la place et de l'avenir des Montagnes neuchâteloises, en particulier dans le cadre du RUN, qui sera un élément structurant fort pour l'avenir du canton seulement si les Montagnes constituent un pôle d'importance comparable à celui de l'agglomération neuchâteloise. Le maintien dans notre région d'infrastructures de qualité passe également par là. Enfin, le Conseil communal est convaincu que sans nullement porter atteinte aux identités, le rapprochement avec Le Locle est, comme le RUN, une chance de plus grande maîtrise des dépenses publiques.
- Enfin, La Chaux-de-Fonds doit porter une attention particulière aux relations naturelles qui se développent avec ses voisins dans l'aire des Franches-Montagnes, du Vallon de Saint-Imier et du Val de Morteau, voire aussi du Val-de-Ruz, et bien sûr de l'ensemble des Montagnes neuchâteloises. Là également il en va aussi bien d'une réflexion identitaire sur notre caractéristique jurassienne commune que de l'organisation d'une véritable région, sans laquelle la notion-même de pôle perd sa signification. Enfin, l'ouverture à la France ne doit plus, à l'heure de l'abolition des frontières, être considérée comme impossible, mais comme une évidente opportunité supplémentaire.

1.3.2. Patrimoine et culture, ou comment marier passé et présent pour construire l'avenir

La Chaux-de-Fonds a trop longtemps été considérée, jusque par ses habitants, comme une ville industrielle et donc dépourvue d'attraits autres qu'économiques. Aujourd'hui, enfin, la perception des qualités exceptionnelles de son patrimoine, urbanistique et industriel en particulier, quitte les cercles de spécialistes. De très nombreux projets en cours, dont certains d'une importance majeure, gravitent autour de ces thèmes : ville en damier ; Art nouveau ; Le Corbusier.

Il s'agira là d'un des axes les plus forts de l'action du Conseil communal au cours de la législature. Une conjonction de facteurs favorables offre une opportunité unique de se profiler sur les scènes nationale et internationale dans ce domaine, tout en donnant vie et actualité au patrimoine hérité des générations précédentes.

Les efforts de préservation et de mise en valeur du patrimoine seront non seulement poursuivis, mais intensifiés : l'existence d'un art particulier dans notre ville donnera lieu à quatre saisons de fête sous le nom de « Année Art nouveau 2005-2006 ». La reconnaissance par la Confédération de la spécificité du patrimoine bâti qui l'a amenée à inscrire notre région sur la liste fédérale des sites méritant d'être classés au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, et l'intérêt pour Le Corbusier et ses villas chaux-de-fonnières, seront l'occasion d'un nouvel élan pour mettre en valeur et développer l'espace urbain si particulier de notre ville. La ville en damier doit aussi être redécouverte et mise en valeur.

Le lien avec les activités culturelles est rapidement et aisément fait. Quels meilleurs gardiens de notre patrimoine artistique et historique possédons-nous que nos musées et nos bibliothèques ? Ils recèlent des collections et des fonds remarquables dont la mise en valeur devra se poursuivre et se développer encore davantage. Le pendant de la conservation de ce patrimoine est la richesse de la création culturelle et la diversité des créateurs, eux aussi originaux et hors des sentiers battus. Que l'on pense seulement à l'aura dont bénéficient, dans leurs créneaux particuliers, des équipes comme celles du Zap-Théâtre, de la Plage des Six-Pompes, de Vivre La Chaux-de-Fonds, de Bikini Test ou de l'ABC. Cela démontre à l'envi que notre ville doit se démarquer, valoriser ses propres richesses et non chercher à tout prix à faire comme les autres sur le terrain des autres, tout en exploitant ses lieux culturels prestigieux tels que ceux de la Fondation Arc en scènes, Salle de musique et théâtres.

1.3.3. Consolidation d'une vocation industrielle et des technologies de pointe, diversification économique, services et habitat de qualité

La Chaux-de-Fonds a toujours dû se battre pour exister économiquement, elle devra continuer à le faire. Mais elle dispose d'atouts impressionnants, qu'il faut savoir faire fructifier.

Elle est à la pointe dans les secteurs de renommée mondiale de l'horlogerie et des microtechniques. Elle doit le rester. La création du parc scientifique et technologique Neode et le développement de l'appui aux jeunes diplômés sont des actes essentiels dans cette optique. Parallèlement, elle doit poursuivre sa diversification vers des secteurs porteurs d'avenir, high tech et à haute valeur ajoutée, issus de la microtechnique, afin de confirmer sa vocation et sa réputation justifiée de région industrielle de pointe. Le récent développement des activités biomédicales et technicomédicales, à poursuivre, est un exemple à prolonger.

L'aéroport est incontestablement aussi un instrument à exploiter dans la perspective du développement de centres administratifs, comme la densité des infrastructures sportives et l'altitude peuvent s'avérer être des atouts pour développer des activités nouvelles dans les domaines du sport et de la santé.

Enfin, son statut de pôle régional implique pour l'agglomération La Chaux-de-Fonds – Le Locle d'offrir une gamme de services à la population et aux entreprises d'un certain niveau, notamment dans les secteurs suivants : commerce, culture – déjà mentionnée – santé, autres services publics et prestations aux entreprises. La région dispose d'une main-d'œuvre particulièrement qualifiée ; si elle veut, dans l'intérêt de son économie, la conserver et la renouveler et favoriser la création ou l'implantation d'entreprises, ce type d'activités revêtent en effet une importance toute particulière.

L'habitat et l'urbanisme ne devront bien entendu pas être en reste. Une véritable politique foncière et immobilière doit permettre d'attirer des investisseurs extérieurs et inciter les propriétaires à rénover le parc immobilier dans le respect des objectifs urbanistiques développés ci-dessus et à adapter l'offre de logements aux besoins, en termes de taille et de qualité. Enfin, la zone stratégique du Crêt-du-Locle, qui berce le développement des liaisons autoroutières et des activités économiques, doit faire l'objet d'une réflexion très soignée, tant elle présente un potentiel unique ; lien entre les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, elle doit aussi l'être entre l'économie, les infrastructures publiques, l'habitat et les zones de verdure. Le Conseil communal entend, en association avec Le Locle, envisager pour cette zone une urbanisation exemplaire, traduction actuelle et vivante des riches ressources de la région en matière industrielle, patrimoniale et culturelle.

1.3.4. Pour une qualité de vie au sens large, orientée sur les familles et le développement durable

Toutes les enquêtes le montrent : La Chaux-de-Fonds offre à ses habitants une qualité de vie hors du commun pour une ville de cette taille, et ses résidents en sont pour leur grande majorité conscients et l'apprécient. De même, et logiquement au vu de ce qui précède, La Chaux-de-Fonds a la réputation justifiée d'être une ville dont la situation, les infrastructures, l'organisation et les activités offrent un cadre particulièrement favorable aux familles. Cela doit être préservé, développé et diffusé.

Concrètement, la qualité de vie dans les quartiers doit être assurée par toute une série de mesures relevant de l'animation, des structures d'accueil, des aménagements, et en particulier de la restitution des espaces urbains aux habitants par une meilleure cohabitation des différents modes de transports et une gestion différente du parcage. Espaces piétons, pistes cyclables, zones 30 sont des mesures à étendre en bonne intelligence avec les automobilistes que nous sommes presque tous.

La ville offre en particulier des infrastructures et des sites à même de favoriser l'exercice du sport seul ou en famille pour toutes les saisons et à des conditions remarquables : piscines, promenade et marche, VTT, skis de piste et de fond, entre autres. La politique des sports sera développée dans ce même esprit de la qualité de l'offre au service des familles, de la jeunesse et des personnes de tous âges.

La Chaux-de-Fonds est une ville verte, répondant aux préoccupations de l'écologie humaine et urbaine qui sous-tend l'idée de développement durable. Elle doit poursuivre dans cette voie. Sa politique énergétique, citée en exemple pour son utilisation des énergies les plus propres, sa valorisation exceptionnelle des déchets et son dense réseau de chauffage urbain à distance, doit rester un modèle.

Mais le bien-être de la population passe aussi par le souci que les autorités ont d'elle. Ainsi, l'angélisme n'étant pas de mise, le concept de police de proximité ne doit pas rester un vain mot. Enfin, il ne fait aucun doute que les relations avec la population, directes ou par des canaux encore à définir, doivent être intensifiées, et surtout rendues régulières et ne pas se limiter aux périodes d'information dans le cadre de votations communales.

En bref, la philosophie des Agendas 21 ne doit pas prendre la forme d'un service administratif supplémentaire, mais imprégner au quotidien la réflexion et l'action de l'ensemble de l'appareil communal.

1.3.5. Les institutions et les finances comme instruments et non comme freins

Trop souvent les appareils administratifs des collectivités publiques sont perçus comme un facteur de frein, voire le sont parfois réellement. Trop souvent des situations financières difficiles ne laissent aux autorités d'autre choix que celui de définir où on va couper et combien.

Le Conseil communal est d'avis qu'il dispose, avec l'administration communale, d'un outil particulièrement performant, prêt à s'engager et à conduire des réformes s'il voit la finalité de son action ; il pense aussi que la réelle et très grave crise financière que traverse la Ville doit conduire à prendre des décisions claires et courageuses pour préserver une capacité de projet et en veillant à garantir que soit rempli le rôle premier des prestations publiques : assurer la cohésion, la solidarité et le développement de la collectivité chaux-de-fonnière.

Le travail de modernisation de l'administration sera donc intensifié. Cela passera entre autres par des regroupements de services, par l'abandon ou la reformulation de certaines activités, par la mise en place et l'utilisation plus fréquentes de procédures claires, et de critères objectifs pour préparer les décisions. Un accent sera mis, dans la mesure des moyens, sur le personnel, en particulier sur sa formation continue.

Les investissements, quant à eux, serviront, pour une part prépondérante au cours de cette législature, à rattraper le retard en matière d'entretien des infrastructures et à maintenir leur renouvellement. Les priorités stratégiques du Conseil communal, présentées dans le présent texte, justifieront une autre part importante de l'effort d'investissement, le solde étant motivé par les urgences et les nécessités.

Enfin, concernant la fiscalité, l'Exécutif tient à fournir un effort tout particulier afin d'expliquer à la population comment sont utilisés ses impôts et mettre en évidence le coût des prestations aux citoyens ou aux groupes et associations qui bénéficient de l'appui de la commune. Ce travail d'information constituera le complément logique et nécessaire à un niveau de fiscalité fonction des tâches attribuées à la Ville et des projets présentés dans le présent programme.

1.4. Conclusion

Développé autour de cinq axes prioritaires, le programme de législature que nous vous présentons par le présent rapport traduit la volonté du Conseil communal de proposer un projet mobilisateur pour assurer le développement et le rayonnement de la ville et de la région.

Ce projet est réaliste parce qu'il prend en compte la situation réelle de la Ville en tenant compte de ses difficultés et de son environnement. Il est optimiste en ce sens qu'il traduit la volonté ferme de saisir toutes les opportunités et toutes les forces sur lesquelles La Chaux-de-Fonds peut objectivement compter. Il se veut mobilisateur en affirmant non seulement le rôle central de la collectivité publique pour orienter le développement et donner des impulsions, mais également la nécessité d'une réelle volonté d'entreprendre en comptant sur la complémentarité indispensable entre l'action publique et privée, qu'elle soit celle des entreprises, des associations ou des individus.

En traçant des priorités claires, le Conseil communal espère en effet fédérer les énergies et les projets, de façon à assurer un développement harmonieux et équilibré, pour le bien-être de l'ensemble de la population. Ajoutés à la volonté d'accroître le rayonnement extérieur de la ville et de poursuivre les efforts visant à la plus grande efficacité de l'administration, ces axes de développement doivent contribuer non seulement à l'essor de la ville, mais également, et par voie de conséquence, à la maîtrise de la charge fiscale, laquelle contribuera à son tour à une image positive de la région et à son développement.

Dans cet esprit, qu'il souhaite partager d'abord avec le Conseil général, puis avec l'ensemble de la population, le Conseil communal vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères généraux, Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente:
Claudine Stähli-Wolf

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

2. Programme de législature 2004-2008 : projets

2.1. Axe n°1 « Relations extérieures : une politique active basée sur trois piliers »

Outre la participation de la Ville au groupe de projet mis en place entre les treize communes du RUN et le Canton, et la poursuite de l'étude du rapprochement entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle, la volonté du Conseil communal se traduit par la mise en œuvre progressive d'une coordination entre ces collectivités dans plusieurs domaines de l'action publique. La coopération régionale s'effectuera quant à elle au sein des organismes existants, en particulier de l'association Centre-Jura dont le rôle pourrait être étendu.

Pour éviter toute redondance dans la présentation des projets, ceux qui s'inscrivent dans cette dynamique font l'objet d'une mention spéciale dans les chapitres suivants.

2.2. Projets liés à l'axe n°2 « Patrimoine et culture, ou comment marier passé et présent pour construire l'avenir »

2.2.1. Projets stratégiques

<p>Mise en valeur du patrimoine urbain</p> <p>Axe 1 également</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les Quatre saisons de l'Art nouveau 2005-2006 : Expositions et événements culturels liés au mouvement de l'Art nouveau dans la perspective d'une valorisation de ce patrimoine et d'une reconnaissance par le réseau européen « Art Nouveau » de l'intérêt particulier de la Ville de La Chaux-de-Fonds en ce domaine. Des spécialistes et des personnalités paraineront cet événement soutenu par la Confédération et la Loterie Romande, entre autres. Le plan local ne sera nullement oublié, les entreprises, les institutions culturelles et les écoles y sont étroitement associées. • Préparation de la candidature des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle pour l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO ; mise en valeur du patrimoine hérité de Le Corbusier, en particulier de la Villa Blanche, partie d'un ensemble international également susceptible de reconnaissance par l'UNESCO. • Création d'une équipe de chefs de services formés à recevoir des experts extérieurs souhaitant visiter la ville. • Etude d'une signalisation originale des zones 30 par la création de "portes" couplées à une signalisation des éléments du patrimoine situés dans lesdites zones.
<p>Mise en valeur du MIH et du MH dans le prolongement de la réflexion lancée autour de « 1 parc, 3 Musées »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le MIH est le fleuron de nos musées. Cependant l'impact que l'horlogerie a eu dans le développement de notre Ville, en matière culturelle, notamment, mais aussi sur le plan urbain, n'a jamais été présenté. Le projet « 1 parc, 3 musées » a permis de poser l'hypothèse d'une jonction entre le MH et le MIH, qui permettrait d'assurer, lié au MIH, l'ancrage de l'horlogerie et des patrons horlogers dans notre Ville, et l'effet structurant de leur présence, sans négliger l'histoire de notre Ville plus largement présentée. C'est cet aspect stratégique du projet lié à la naissance de l'horlogerie mondiale dans notre région lié au parc des Musées qui a été retenu, le Conseil en reportant pour l'heure les autres aspects. • L'enjeu pour le Musée d'histoire en conséquence : devenir un instrument performant de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine local et régional et renforcer son intérêt culturel, touristique et didactique, par la refonte complète de la thématique et de la présentation des collections permanentes (salles supplémentaires à créer dans une partie des caves) ; en les orientant sur la présence et l'impact de l'horlogerie, la transformation de la salle du 2^{ème} étage (expositions temporaires), l'installation d'un ascenseur, l'amélioration de l'aération et de la température des locaux, la création d'une liaison souterraine directe avec le MIH. A ce stade, il est prévu de demander un crédit d'étude afin de calculer précisément le coût total du projet.

<p>Abattoirs : transformation et rénovation</p> <p>Axe 1 également</p>	<p>Implantation des Archives de l'état, du Service cantonal des affaires culturelles, du Service cantonal des monuments et des sites, ainsi que des Archives communales et du Département audio-visuel de la Bibliothèque et de certains fonds spéciaux.</p>
------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.2.2. Autres projets

<p>La Chaux-de-Fonds 2019</p>	<p>Réalisation d'une publication faisant le point sur l'évolution de l'histoire de notre ville, comme suite à celles réalisées en 1894 et 1944, afin de disposer d'un outil de travail et d'une source sur la vie quotidienne chaux-de-fonnière.</p>
<p>Naturama</p> <p>Axe 1 également</p>	<p>Le Naturama, pour rappel, est un projet de déplacement à l'Ancien Stand du Musée d'histoire naturelle afin de former un pôle avec le parc zoologique du Bois du Petit-Château et le Vivarium. En raison de son coût, ce projet sera relu, séquencé et repensé dans l'optique d'une collaboration entre les trois villes.</p>

2.3. Projets liés à l'axe n°3 « Consolidation d'une vocation industrielle et des technologies de pointe, diversification économique, services et habitat de qualité »

2.3.1. Projets stratégiques

<p>Equipement de la zone Ouest</p> <p>Axe 1 également</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etude d'aménagement du territoire de la zone du Crêt-du-Loche commune aux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Ce projet doit traduire la renommée internationale des microtechniques par des exigences de qualité importantes (notion de parc), tout en permettant une mixité d'activités. Un concours international et diverses études d'aménagement seront nécessaires. • Etude et réalisation des équipements de la future zone industrielle et d'utilité publique des Eplatures (pôle technologique cantonal). • Réservoir d'eau du Crêt-du-Loche : ce réservoir doit être construit afin d'assurer le développement de la zone ouest de la Ville en direction du Crêt-du-Loche. • Exutoire d'eau claire : pour faire face au développement de la zone du Crêt-du-Loche et des Eplatures, en regard de la capacité limitée des collecteurs existants, évacuation des eaux claires de la partie Ouest de la ville en direction du Lac de Moron par une galerie creusée sous Pouillerel. Etude en cours. • Route des Alisiers : le projet consiste à relier l'Impasse des Alisiers (Cartier) au futur giratoire de la H20, à proximité de Neode. Ce tronçon de route communale permettrait de garantir une desserte rapide et efficace de la zone industrielle pour la ligne interurbaine n°61 La Chaux-de-Fonds – Le Locle. La ligne n°60 resterait sur la route actuelle du Locle.
<p>Acquisition de terrains à vocation industrielle</p> <p>Axe 1 également</p>	<p>Reconstitution d'une réserve de terrains pour faire face aux demandes faites par les entreprises locales en développement et par les nouvelles sociétés ; éviter la pénurie de terrain « public » en zone industrielle à moyen terme et disposer de moyens pour orienter le développement du point de vue de l'urbanisme.</p>
<p>Promotion de la ville comme site d'activités commerciales</p>	<p>Promotion de la ville auprès de groupes actifs dans le commerce de détail (en priorité ceux qui ne sont pas encore dans le canton) afin de leur présenter l'intérêt d'une implantation à La Chaux-de-Fonds.</p>
<p>Promotion de la ville comme site d'investissement immobilier (logement, bureaux et industrie)</p>	<p>Promotion de la ville auprès d'investisseurs institutionnels et privés et structuration de projets pouvant susciter leur intérêt. Animation de l'activité immobilière locale.</p>

<p>Nouveau hangar technique sur le site de l'aéroport</p> <p>Axe 1 également</p>	<p>Augmentation de la participation des actionnaires au capital d'ARESA pour financer la construction d'un nouveau hangar permettant le développement des activités de maintenance et de la capacité d'accueil de l'aéroport.</p>
<p>Programme de rénovation d'immeubles communaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation complète chaque année de quinze logements communaux vétustes devenus vacants, de manière à les adapter aux normes de confort actuelles (rattrapage suite à des années de restrictions budgétaires). • Remplacement des fenêtres de plusieurs immeubles communaux (Fritz-Courvoisier 33-33b-35, Crêtets 22-24-26, Forges 39-41, Numa-Droz 183 et Paix 150) suite à de nombreuses réclamations de locataires, en raison de sérieux problèmes d'isolation et d'étanchéité. • Rénovation des immeubles locatifs sis Commerce 95-97-99-101-103-105 : adaptation de l'offre des logements communaux à louer aux besoins en taille (grands appartements de 6 pièces) et en qualité par la rénovation de 60 logements anciens ne répondant pas aux normes de confort actuelles. Il est prévu d'installer le chauffage central au gaz avec production d'eau chaude générale par capteurs solaires, des cuisines agencées et des salles de bain modernisées. • Les aménagements de la grande halle de l'Usine électrique et sa gestion future relèvent également de la Gérance des immeubles (cf. le projet relatif au quartier des Forges).
<p>Incitations à la rénovation et transformation d'immeubles privés</p>	<p>Mise en place d'outils incitatifs afin d'adapter le parc immobilier (logement, artisanat, commerce et industrie) à la demande actuelle et aux objectifs urbanistiques.</p>
<p>Centre d'hébergement pour congrès et fédérations sportives</p>	<p>Création d'un centre d'hébergement pour congrès et fédérations sportives.</p>
<p>Projet global pour l'Hôpital</p> <p>Axe 1 également</p>	<p>Remise à niveau du bâtiment et des infrastructures médico-techniques de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds.</p>

2.3.2. Autres projets

<p>Elargissement de l'action du Service économique aux Montagnes neuchâteloises</p> <p>Axe 1 également</p>	<p>Proposer au Locle, voire aux communes des Montagnes neuchâteloises, l'extension de certaines activités du Service économique (recherche de locaux ou terrains disponibles, mémento et annuaire statistiques, visites de la promotion exogène, commissions, etc.) Une représentation unique des deux villes, voire de toute la région, permettrait d'avoir plus d'impact et de gagner en synergies.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Centre d'affaires à l'aéroport Axe 1 également	Mise en valeur du site de l'aéroport par le développement d'un « trade & management center » sur place, dans le cadre de la mise à niveau des infrastructures administratives et d'accueil. Mise en réseau de partenaires afin de créer un centre de services destiné à accueillir des sociétés de facturation, des domiciles légaux, des sociétés en création, etc.
Mise à disposition de locaux pour les entreprises en démarrage	Prise en charge d'une partie du loyer pour une durée déterminée de locaux destinés aux entreprises en démarrage répondant à certains critères.
Réhabilitation du complexe des Mélèzes	Réhabilitation des bâtiments de la piscine et de la patinoire des Mélèzes.
Halle de gymnastique près de l'Ancien Stand	Construction d'une halle simple pour les besoins du CIFOM et d'un garage collectif souterrain pour les besoins des habitants du quartier et des institutions zoologiques du Bois du Petit Château.
Maintien et développement de l'Institut suisse du karst (ISSKA) à La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds est une zone très particulière et de grande importance du point de vue karstique. La politique de mise en valeur consentie depuis de nombreuses années sera poursuivie et, dans la mesure des possibilités et des opportunités, développée.
Réforme du Secondaire 1	Cette réforme cantonale de l'Ecole secondaire neuchâteloise comporte trois volets : un nouveau plan d'études qui permettra de certifier les connaissances et les aptitudes des élèves au terme de la scolarité obligatoire ; la création d'une section générale à option qui remplacera les actuelles sections moderne et préprofessionnelle, permettant de mieux tracer le profil des élèves et d'accroître leurs chances de progresser dans leur domaine de compétences ; une nouvelle appréciation du travail valorisant leurs savoirs et les incitant à se dépasser. Les écoles de notre Ville ont également la volonté de s'ouvrir sur l'économie et un projet de sensibilisation à la vocation industrielle de notre Ville par des cours et des visites d'entreprises est actuellement à l'étude.
Orée-du-Bois, 2 ^e étape	La première étape du développement touche à sa fin avec, pour corollaire, le développement de la deuxième étape dans un avenir proche, vu le succès rencontré par les projets immobiliers. Il est donc prévu de construire une route d'accès et des collecteurs dans la zone de la 2 ^{ème} étape du développement de l'Orée-du-Bois.
Participation aux institutions scientifiques	La Ville entend se donner les moyens de soutenir les projets qui naîtraient d'institutions scientifiques nouvellement implantées dans la région (Neode, CSEM, ...)

2.4. Projets liés à l'axe n°4 « Pour une qualité de vie au sens large, orientée sur les familles et le développement durable »

2.4.1. Projets stratégiques

<p>Plan d'action pour le réaménagement et la revalorisation du quartier des Forges</p>	<p>Le quartier des Forges est relativement récent dans l'histoire de la ville, la grande majorité des constructions qui l'ont formé datent des années 50. Depuis cette période aucun aménagement important n'a été entrepris malgré un accroissement sensible de ses constructions en particulier au Nord et à l'Ouest entraînant une augmentation du nombre de ses habitants. Le Conseil communal a estimé qu'il était nécessaire de revoir l'aménagement de ce secteur en profitant de la réalisation de manière presque simultanée d'un certain nombre de projets géographiquement très proches.</p> <p>Le nouveau centre Coop des Entilles va générer une attractivité très grande dépassant très largement celle du quartier. Le réaménagement des trottoirs, la prolongation de la rangée d'arbres au centre de l'avenue, la création d'un nouveau giratoire ainsi que le bâtiment lui-même sont autant d'éléments qui vont changer la physionomie de ce secteur.</p> <p>Le long de la rue Numa-Droz s'érigera une halle de gymnastique double principalement à l'usage des écoles primaires et secondaires. Le bureau de poste existant sera démolit et réintégré dans le programme de construction. Le projet aura ainsi un impact social et architectural important sur le quartier. Le sous-sol de cette halle sera aménagé en parking afin de résoudre non seulement les besoins des utilisateurs de ce complexe sportif mais aussi ceux du quartier.</p> <p>L'usine électrique située au Nord de la rue Numa-Droz sera transformée pour devenir un lieu d'accueil culturel ou éventuellement sportif, compatible avec le respect et la mise en valeur de son architecture exceptionnelle. Elle acquerra un caractère public contribuant à une bonne image du quartier des Forges. Les moyens nécessaires pour cette transformation sont, entre autres la séparation des installations de chauffage, la fermeture de dalles, la pose de barrières de sécurité et la création de vestiaires et de sanitaires.</p> <p>L'espace public devra aussi être revu : le tronçon concerné de la rue Numa-Droz ainsi que son prolongement sur l'avenue des Forges sera réaménagé en prenant en compte des paramètres de sécurité, de convivialité, d'esthétique en opérant une réflexion sur le trafic routier qui le traverse. Certains équipements publics seront à reconsidérer (arrêt de bus, mobilier urbain, éclairage, WC publics, déchetterie, rénovation de fenêtres d'immeubles communaux, etc...). Des places de jeux seront également à créer.</p> <p>Le programme de rénovation d'immeubles communaux est également lié à ce projet.</p>
----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Agenda 21</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un Agenda 21 de la ville, implication des services communaux, communication externe. • Mise en place d'une systématique d'occasions de rencontre entre population et autorités sur des sujets ou des catégories de population ciblés (population d'un quartier, commerçants, automobilistes,...). • Poursuite de la politique d'accueil des nouveaux habitants et politique d'intégration des étrangers. • Analyse de la situation actuelle et élaboration de lignes directrices pour les achats de la commune de manière compatible avec les principes du développement durable. • Poursuite de la politique énergétique et développement de la communication et de l'information sur les énergies renouvelables, les économies d'énergies et les possibilités de recyclage. • Projet « Reve – Jura-Léman » (projet Interreg regroupant les Cités de l'énergie de Suisse romande et huit collectivités françaises de la région Jura-Léman centré sur les performance énergétiques des bâtiments publics). • Attention portée à la consommation de ressources lors de la rénovation de bâtiments • Mise en place d'une politique de mobilité durable (sensibilisation à la conduite économique, incitations à l'usage des transports publics, promotion de la mobilité douce, promotion des technologies faiblement polluantes, etc.) • Programme relatif à la préservation de la nature en ville. • Politique préventive en matière de sécurité (sécurité aux abords des écoles, aménagements urbains renforçant le sentiment de sécurité, etc.) • Sensibilisation à la santé dans les écoles et promotion de l'exercice sportif • Politique de formation et d'information du personnel communal
<p>Développement d'une politique de la mobilité et du stationnement</p> <p>Axe 1 également</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de parkings publics d'échange à l'intention des pendulaires et des visiteurs de manifestations, aux principales entrées de ville (Ouest, Sud, év. aussi à l'Est de la ville), avec navettes des TC/TRN, de manière à réduire le trafic individuel au centre. Introduction simultanée de mesures liées au parage en ville, y compris le parage hivernal.

	<ul style="list-style-type: none"> • Réouverture de la gare du Crêt-du-Loche et aménagement des lignes TC/TRN desservant cette zone. Prolongement de la route des Alisiers, entre le tronçon actuel et La Combe-à-l'ours. • Incitation à utiliser les TC : marquage de sites propres pour les bus, prise en charge par la Ville d'une part de l'abonnement Onde verte annuel, soutien aux mesures prises par les entreprises privées pour encourager l'utilisation des transports publics. Le financement pourrait être assuré par exemple par le produit de la vente de vignettes de zone bleue. • Système d'aide à l'information (SAI) : le SAI donne des informations en temps réel sur les prochains départs des bus aux arrêts principaux. Il peut, selon les besoins, être couplé avec un SAE (système d'aide à l'exploitation). • Mise en oeuvre d'un réseau de pistes cyclables reliant les établissements scolaires, les lieux publics et les itinéraires VTT. • Mise en oeuvre de nouvelles zones à vitesse limitée à 30 km/h dans les quartiers, en particulier dans la ville en damier et aux abords des collèges. • Evt. reprendre la réflexion sur les horodateurs.
Réaménagement de la place de la Gare	Réaménagement partiel de la Place de la Gare supprimant le flux de transit et augmentant la sécurité de piétons, en attendant un réaménagement plus fondamental ultérieur. Les flux de trafic devront faciliter l'usage de la place aux TC, pour lesquels la surface des quais et des abris devra en outre être sensiblement augmentée. La rénovation du monument Numa-Droz pourrait en outre être liée à cette opération.
Sécurité scolaire	Amélioration de la sécurité à l'intérieur et autour des bâtiments scolaires au niveau architectural ainsi qu'en matière de prévention des incendies ; mise en oeuvre de mesures de régulation de la vitesse et amélioration de la sécurité à proximité de tous les collèges ; sécurisation du chemin des écoliers. Un plan directeur d'aménagement de zones sécurisées aux abords des collèges et la définition d'un concept d'aménagement en zones 30 par éléments modulaires sont prévus.
Réhabilitations des places de jeux	Certaines places de jeux, notamment Gallet, Crêtets, Tourelles, Jacob-Brandt seront modernisées et mise en conformité. Une étude sera menée pour déterminer si de nouvelles places, en particulier dans le quartier des Forges, peuvent être créées et à quel coût.

Structures d'accueil parascolaires pour l'Ecole primaire	Les projets cantonaux d'harmonisation des horaires scolaires et l'évolution des mœurs en matière de travail des deux parents nous obligent à envisager des solutions d'accueil parascolaire au sein ou à proximité de nos collèges en collaboration avec la Fondation du Foyer de l'écolier. Ovest, Esplanade et Gentianes sont les lieux visés dans une première réflexion.
Développement de l'animation par le Centre d'animation et de rencontre	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'animation itinérant, par des animations ludiques et créatives, s'adressant aux jeunes de 7 à 17 ans. Il se déroulera sur des places de jeux dans différents quartiers de la ville. En prenant en considération que d'autres acteurs sociaux chargés d'aller à la rencontre des jeunes se sont implantés en ville (centre de prévention des toxicomanies, service d'éducation de rue, etc.), l'objectif est de travailler dans la complémentarité et en collaboration avec eux ainsi qu'avec les divers autres partenaires (associations de quartier, écoles, gérances, etc.). • Vulgarisation de la science dans un espace aménagé spécifiquement où les enfants avec leurs familles ou leurs enseignants auront la possibilité de relever des défis, faire des hypothèses, se tromper et expérimenter tout en s'amusant. Elaboré et animé par le CAR, avec la collaboration de divers partenaires spécialisés (exemples de partenaires potentiels : Ecole d'ingénieurs ARC, Job Eco, Promo Robot, entreprises locales). Ce projet se veut dynamique et interactif et met en liens des professionnels, des enfants, des enseignants et des familles. Facilitant l'accès à la science, ce projet est en cohérence avec l'identité des Montagnes neuchâteloises.
Projet intergénérationnel de sensibilisation à l'informatique	Constatant que l'offre pour les seniors des Montagnes neuchâteloises concernant la formation et la pratique d'internet est pauvre actuellement, Pro Senectute et le CAR se sont consultés afin de mettre sur pied le projet « Cyberthé ». L'originalité de ce projet réside dans le fait qu'il y a une dimension intergénérationnelle. Ce projet destiné aux aînés est animé par de jeunes moniteurs. D'autres développements sur le même principe pourront se faire, par exemple un atelier d'utilisation du téléphone portable.
Mise en place d'une commission de réflexion au service de la famille, dans le but de parvenir, à moyen et long terme, à l'amélioration des services d'accueil de l'enfant	Le Repas de l'écolier étant encore un projet pilote, nous souhaitons inscrire cette prestation et la développer dans un contexte plus large. Nous pensons que l'approche du quotidien de l'enfant doit intégrer, sans les dissocier, son environnement, le temps qu'il passe à l'école, au sein d'activités sportives et culturelles, celui qu'il passe dans sa famille, parfois même dans la rue. L'approche de l'enfant doit être globale et cohérente, elle doit aborder l'ensemble de ses temps de vie.

	<p>Nous avons pour objectif de répondre aux besoins des familles, non par une approche strictement sanitaire des modes d'accueil mais bien en prenant en compte les enjeux éducatifs, de prévention et de socialisation et les exigences nouvelles en terme de sécurité et de qualité de vie. Une commission de réflexion sera donc mise sur pied et le mandat de cette commission et des travaux préparatoires sont déjà entamés dans le cadre d'un groupe de pilotage réunissant les Services sociaux, les Ecoles, le Centre d'animation et de rencontre et le délégué à la Jeunesse afin de coordonner la politique d'accueil de l'enfant.</p>
<p>Concept global de sécurité publique « Police 2006 »</p> <p>Axe 1 également</p>	<p>Le projet comprend le Canton, les villes et les autres communes et vise la collaboration et la responsabilisation en matière de sécurité publique à l'échelle cantonale ; il repose sur les processus de police-secours, de police de proximité, de la lutte contre la moyenne et la grande criminalité et les activités hors police; les objectifs consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une formation unique confirmée par un brevet ; • améliorer l'intervention « police-secours » en collaborant avec les trois villes sous l'égide de la police cantonale ; • codifier les missions de proximité aux niveaux urbain, périurbain et rural ; • améliorer la capacité de conduite des opérations à partir d'une centrale unique transformée en centrale d'engagement ; • améliorer l'ensemble de la communication par une mise en réseau ; • organiser une coordination spontanée ponctuelle ; • introduire un système de controlling ; • analyser le coût global de la sécurité publique.

2.4.2. Autres projets

<p>Entretien et réhabilitation des escaliers, phase 1 (8 sur 50), des chemins des parcs et des trottoirs</p>	<p>La réhabilitation de certains de ces ouvrages a pris un retard qu'il faut rattraper en confiant ce travail à des entreprises tiers. La Voirie continue néanmoins à réfectionner des escaliers dans la mesure de ses possibilités. La possibilité d'une signalétique de ces escaliers (par des arbres par exemple) sera étudiée par le Service d'urbanisme.</p> <p>La réfection des chemins des Parcs Gallet, des Crêtets et des Musées est nécessaire pour la sécurité des piétons. Elle donnera également donnera une image positive de la ville.</p> <p>Quant à l'entretien et la réfection des trottoirs, ils se poursuivent conformément à la politique définie par le Conseil général en son temps.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Promotion du patrimoine – signalisation	Etude d'une signalisation originale des zones 30 par la création de portes couplée à une signalisation des éléments du patrimoine.
Embellissement et aménagement de la rue de l'Hôtel-de-Ville	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions de sécurité aux passages inférieurs de la Malakoff sur la rue de l'Hôtel-de-Ville en relation avec le développement du quartier de l'Orée-du-Bois. • Mise en œuvre des outils de rénovation du parc immobilier (rénovation d'immeubles communaux, incitation des propriétaires privés) de façon à améliorer l'image de cette entrée de Ville. • Réflexion quant aux aménagements urbains envisageables dans le même but.
Avenue Léopold-Robert et Grande Fontaine	Réflexion sur le réaménagement possible de l'Avenue Léopold Robert, ainsi que rénovation de la Grande Fontaine et de ses installations techniques.
PGEE (plan général d'évacuation des eaux)	<p>Le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) est un outil permettant de réaliser la gestion globale de l'évacuation des eaux usées et des eaux claires de la Commune. Le développement des bases PGEE est en cours et devrait être achevé en 2006. Cette tâche accomplie, suivra le développement du concept d'évacuation des eaux (transport, traitement, infiltration, etc.), dénommée PGEE II.</p> <p>Le collecteur principal se situant sous l'avenue Léopold-Robert des Armes-Réunies jusqu'à la Place du Marché (et au-delà jusqu'à la Combe des Moulins par la Rue du Collège) doit être assaini. Il accuse le poids des ans (béton érodé) et il est prévu de procéder à sa réhabilitation par l'intérieur en remplaçant les sections trop dégradées en fouille ouverte. Ces travaux de réhabilitation permettront d'assurer la pérennité du système d'évacuation principal des eaux de la ville de La Chaux-de-Fonds.</p> <p>Quant au canal d'amenée des eaux à la Step, il se trouve sous la route qui mène à la Step. Des dégâts sont apparus dans le béton du canal en raison principalement de l'absence d'étanchéité entre le revêtement de la route et la dalle de couverture de l'ouvrage. Ces dégradations rendent l'assainissement de l'ouvrage et la réfection de la chaussée nécessaires, avec mise en place d'une étanchéité entre le revêtement de la route et la dalle de couverture du canal, de manière à empêcher l'apparition de dégradations prématurée par l'infiltration d'eau chargée de sel dans le futur.</p>
Traitement des boues du Val de Morteau Egalement axe 1	Le Val de Morteau étant intéressé à ce que La Chaux-de-Fonds s'occupe de la destruction de ses boues, un investissement nouveau, qui sera rapidement rentabilisé, sera réalisé.

<p>Mise en place d'une structure multidisciplinaire d'information et de sensibilisation à la santé (langagière, physique, dentaire, etc.)</p>	<p>Etablissement d'un catalogue de prestations actuellement effectuées par différents intervenants (Centre d'orthophonie, Centre de santé scolaire, directions d'écoles) ; mise en place de prestations écrites ou orales à l'intention des familles et des enseignants, dans les domaines langagiers, ainsi que de la santé physique et dentaire ; accompagnement des familles ayant des enfants en difficulté.</p>
<p>Collaboration avec Le Locle dans le domaine scolaire</p> <p>Axe 1 également</p>	<p>Cette collaboration existe déjà dans de nombreux domaines. Les écoles du Locle font partie du Bureau Santé des Montagnes neuchâteloises, qui mène diverses actions visant à préserver et promouvoir la santé des enfants et des adolescents. Les écoles de La Chaux-de-Fonds et du Locle organisent des colloques en commun avec les maîtres du Lycée Blaise-Cendrars. Une collaboration est instituée depuis plusieurs années avec l'Ecole technique du Locle (CIFOM) : préparation et relecture d'examens, visites, échanges, etc.</p> <p>A l'heure actuelle des discussions avec le Locle ont lieu afin que les Institutions scolaires (école primaire, école secondaire, Service médical des écoles) puissent adhérer à la Fondation Prévention Santé (FOPS).</p>
<p>Développement de l'ISP par des placements dans le secteur privé</p>	<p>En collaboration avec le Canton, il est prévu de développer les mesures d'insertion socio-professionnelles (ISP) par des placements au sein d'entreprises privées et de mettre en évidence le bien-fondé de cette méthode.</p>
<p>Centre culturel et sportif</p>	<p>Une étude a été lancée en 2003 dans le cadre d'un travail de fin étude menée par une étudiante de la HEG dont nous aurons les résultats en début 2005. L'idée est de répondre à la demande croissante de lieux de rencontres sportives de type non organisé (skate parc, badminton, mur d'escalade, tennis de table, beach volley, etc.). On envisage l'aménagement d'un centre multiusages (du type « bloc 37 » à Winterthour) dans un lieu encore à définir.</p>
<p>Mise en place d'un pool de communication avec Le Locle</p> <p>Axe 1 également</p>	<p>Mettre en commun avec Le Locle un certain nombre de réflexions et d'actions en matière d'information et de communication, étant entendu que d'autres réflexions et actions resteront différenciées selon l'une ou l'autre ville.</p>

2.5. Projets liés à l'axe n°5 « Les institutions et les finances comme instruments et non comme freins »

En matière de regroupement de services et de réexamen des prestations de la commune, Le Conseil communal entend poursuivre le travail entrepris depuis le début de la législature pour regrouper certains services et reformuler certaines activités. Il semble néanmoins prématuré d'annoncer déjà de nouvelles mesures concrètes dans ce domaine. Le Conseil communal entend par ailleurs avancer sur cette voie en associant le personnel communal aux réflexions à mener

2.5.1. Projets stratégiques

<p>Grands projets informatiques</p> <p>Axe 1 également</p>	<p>Réalisation d'une base de données de l'habitant (Environnement de Traitement des Informations Communales - ETIC) : ce projet vise la constitution d'une base de données recensant toutes les personnes du canton et devant servir de référence unique aux contrôles de l'habitant des communes et des villes de notre canton. L'application associée permettra l'échange d'information sous une forme unique entre les différents contrôles de l'habitant. Elle sera adaptée au projet cantonal du guichet sécurisé unique (GSU).</p> <p>Gestion des routes et des canalisations : l'objectif de l'entretien des canalisations est de proposer une solution de gestion de l'entretien du réseau des canalisations visitables et non visitables. Aide à la planification optimale de l'entretien cet outil est un complément au logiciel permettant la gestion des eaux usées.</p> <p>Stockage et diffusion d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion électronique de document et d'archivage (GED) de données sous forme numérique. L'archivage électronique doit permettre de réaliser la numérisation de données provenant de différents types de supports (papier, sons, photographies, films, etc.), d'en conserver l'intégrité (conservation des caractéristiques d'un objet qui le distingue à titre d'oeuvre singulière et complète) et d'en garantir l'authenticité. La gestion électronique de documents (GED) assure l'intégration l'acquisition la conversion, la compression de documents issus de sources diverses (clavier, stylo, caméra, téléphone, micro, télécopie), leur identification (indexation), leur archivage (stockage), leur restitution (consultation), leur administration (diffusion et supervision) et leur sécurité (physique et niveaux de confidentialité).
------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<ul style="list-style-type: none"> • Permis de construire : automatisation des processus de transmission des permis de construire et des dossiers associés au sein d'un groupe de personnes. Des documents, des informations et des tâches passent ainsi d'un participant à un autre, au sein d'un groupe de travail, en conformité avec un ensemble de règles prédéfinies. Un système de Gestion des Flux (qui permet de savoir qui fait quoi, comment, avec quelles informations, bref, de formaliser le travail des gens et le fonctionnement d'une organisation), nommé Workflow définit, crée et gère l'exécution de tels processus. Cet instrument intègre l'outil de Gestion Electronique de Document. • Gestion du dossier des bénéficiaires de l'aide sociale (Services sociaux) : automatisation des processus (Workflow et GED) de consultation des documents composant le dossier d'un bénéficiaire. <p>Intranet : l'objectif de la mise en production d'un intranet est de mettre aisément à la disposition des employés des documents divers et variés. Cette manière de procéder permet d'avoir un accès centralisé et cohérent à la mémoire de l'entreprise, mais également envisager un travail coopératif entre les utilisateurs. De cette façon un intranet favorise la communication au sein de l'entreprise et limite les erreurs dues à la mauvaise circulation d'une information interservices, rationalise les processus de diffusion utilisant le support du papier en mettant à disposition les données sous forme numérique.</p> <p>GELORE : la mise en œuvre de la Gestion des Locaux et des Réservation (GELORE) a pour objectif de permettre la réservation de locaux et d'objets au travers des moyens de communication que nous offrent intranet et Internet (Maison du Peuple, Patinoire, Salles de Sport, etc.). Ce projet intègre également la facturation de la location des bâtiments et salles (interface avec le logiciel financier SAP), mais également la possibilité de localiser les lieux concernés en utilisant le guichet cartographique de la ville. La réalisation qui permettra à l'office des sports de gérer la location de ses infrastructures associe le service cantonal des sports ainsi que l'office fédéral du sport.</p>
<p>Lancement et développement du Service géomatique (en relations étroites avec le Service informatique communal et le géomètre communal)</p> <p>Axe 1 également</p>	<p>Le Service géomatique a pour mission de donner les moyens cartographiques aux services communaux afin d'optimiser leur travail sur le territoire. L'objectif premier est de diminuer la réalisation de plans papier.</p> <p>Les données géographiques sont centralisée dans un «Système d'information du territoire communal» (SIT), voire à moyen terme, des Montagnes neuchâteloises. L'information géographique permet à chaque collaborateur de rechercher et de superposer les données, selon ses besoins. Bien souvent utile à tous, cette information sera également mise à disposition sur Internet, 24h/24, 7 jours /7, via le guichet cartographique communal.</p> <p>Un second objectif est de prévoir l'acquisition des données géographiques sur le territoire des Montagnes afin de répondre aux besoins des services intercommunaux.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Géomètre communal : réalisation d'un plan officiel. • SIC : réalisation d'un centre d'impression de plans. • Police locale : signalisation routière. • Office des sports : gestion, réservation et facturation des infrastructures. • Direction des écoles : répartition des élèves dans les collèges. • SIS : inventaire et descriptif des installations d'urgence, des sites sous alarmes et des dossiers d'intervention. • SIM-TP : cadastre souterrain, gestion des espaces verts et des tombes. • Urbanisme : plan d'alignement. • Gérance : localisation des immeubles. <p>Créé le 1^{er} janvier 2005, le Service géomatique est jeune. Un important travail d'information et de sensibilisation à la géomatique doit être réalisé auprès des services. Il est donc pratiquement impossible de planifier aujourd'hui la totalité des projets des services jusqu'en 2008.</p>
Systématisation de la gestion des ressources (finances et bâtiments)	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction de procédures systématiques concernant les demandes de crédits au Conseil général et au Conseil communal. • Elaboration d'un manuel comptable à l'usage des services. • Poursuite du regroupement des compétences spécifiques dans les services en fonction des compétences "métiers" (tâches comptables, entretien des infrastructures et des bâtiments, etc.).
Modernisation de la politique des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des cadres au management et à la conduite des ressources humaines (env. trois jours de formation en 2005 et en 2006). Ce projet vise à doter les chef-fe-s de services d'outils de conduite et de gestion plutôt que d'intervenir après coup pour des problèmes de relations, mobbing ou des difficultés de gestion. • Implémentation de la nouvelle loi fédérale sur le travail aux Travaux publics, au SIS et à la Police locale. • Description, évaluation et classification des fonctions (DECF) : établissement de la nouvelle échelle des traitements, fixation des rémunérations et mise en œuvre. • Mise en place du deuxième volet SAP/RH avec nos partenaires de l'entité neuchâteloise. • Instauration d'une politique de recrutement depuis la mise au concours jusqu'au départ du collaborateur, en passant par son accueil. • Suite du projet DECF : instauration d'une gestion des compétences, de la formation et de la mobilité interne.

	<ul style="list-style-type: none"> • Suite du projet DECF : mise en place d'outils de gestion pour les chefs de services (gestion des absences et de l'absentéisme, des temps de travail et du timbrage, introduction de tableaux de bord et statistiques). • Conséquence logique de la DECF et de divers autres projets, la révision totale du règlement général du personnel de l'administration doit être envisagée.
<p>Caisse de pensions du personnel communal (CPC) et Etablissement hospitalier multisites (EHM)</p> <p>Axe 1 également</p>	<p>Evaluation des conséquences de la mise en place de l'EHM, adoption d'une solution concertée et réalisation éventuelle d'une sortie des effectifs des assurés actifs et pensionnés de la CPC (aspects techniques et patrimoniaux).</p>
<p>Collaboration avec les institutions de prévoyance (IP) de droit public du canton</p> <p>Axe 1 également</p>	<p>Suite à la sortie de l'effectif de l'Hôpital, la CPC demeurera viable, mais une recherche d'effets de synergie et de rationalisation devra être effectuée entre les différentes IP du canton (répartition des risques, regroupement de certaines compétences, partage des outils administratifs, etc.). D'autre part, une démarche auprès de la Ville du Locle pourrait être menée afin de pouvoir à terme assurer le personnel de leur administration à la CPC.</p>
<p>Mise en fonction du Service d'action sociale communal, ou « guichet unique »</p>	<p>Application du contenu du rapport et des décisions du Grand Conseil traitant de l'harmonisation et de la coordination des prestations sociales. Ainsi « ce guichet unique » en matière sociale permettrait aux usagers ayant recours à des prestations sociales (aides sociales, AVS, AI, PC) de s'adresser à un seul endroit ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.</p>
<p>Production et adduction de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aux Moyats, la régulation des débits de la source de la Dalle nacrée se fait par une porte étanche et une tuyauterie à l'intérieure d'une galerie de captage. Ce système permet d'utiliser le secteur de la Dalle nacrée comme un réservoir naturel permettant de moduler les débits en fonction des périodes d'étiage. Ces équipements, qui ont plus de 80 ans, ont dû être démontés pour des raisons de sécurité. Ils doivent être reconstruits pour que nous puissions assurer un optimum de l'utilisation de la source de la Dalle nacrée. • Les résultats des analyses montrent que le traitement actuel des eaux brutes, soit la chloration avec du dioxyde de chlore, n'est plus conforme aux nouvelles dispositions légales en la matière. Nous devons donc construire une unité de traitement par filtration de type membranaire.

	<ul style="list-style-type: none"> • A La Corbatière, notre adduction d'eau n'est pas sécurisée par rapport à un accident routier impliquant, par exemple, un déversement d'hydrocarbure ou de purin. En cas d'accident de ce genre, la Ville risque d'être privée d'eau potable par une pollution de son réservoir de tête. Dans ce cas, même l'eau en provenance du SIVAMO ne pourrait être utilisée. Le déplacement du passage de la canalisation 550 dans le tunnel d'adduction de la Corbatière est de ce fait nécessaire.
Travaux de transformation de la Bibliothèque de la Ville	<p>Le projet se décline en deux étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. assainissement de la périphérie et des sous-sols ; installation d'un ascenseur dans le corps central du centre scolaire de Numa-Droz 6 ; travaux préparatoires à la 2^e étape ; 2. réaménagement du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage pour l'espace en libre accès ; aménagement des sous-sols des ailes est et ouest pour la conservation du patrimoine.

2.5.2. Autres projets

Réorganisation de la structure administrative des écoles	Création d'une unité administrative sous la conduite du nouveau directeur administratif; amélioration des synergies entre les secrétariats actuels, allègement du travail administratifs des écoles au profit de travail pédagogique; à terme : réflexion sur la structure pédagogique des écoles en vue d'en améliorer la cohérence verticale. Le but recherché est une meilleure intégration des écoles, le développement d'une culture d'établissement commune au sein de l'administration et du corps enseignant, la suppression de doublons dans l'administration des écoles et une décharge relative des directions très absorbées par les travaux administratifs.
Mise en activité du Centre de santé Axe 1 également	Groupement et travail en pluridisciplinarité de sept services d'aide, de soins et d'action sociale à domicile, dans le nouveau bâtiment de La Comète.
Etablissement hospitalier multisite (EHM) Axe 1 également	Un projet de loi vise à constituer un Etablissement hospitalier cantonal multisite. Pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, le projet consiste en l'intégration de l'Hôpital au sein du futur EHM.

3. Programme de législature 2004-2008 : planification financière des projets d'investissements

Intitulé du projet	Bref descriptif	Coût total	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
Axe 2						
1. Projets stratégiques						
Mise en valeur du patrimoine urbain	Les Quatre saisons de l'Art nouveau 2005-2006 (crédit brut 1,71 mio, net 830'000 déjà accordé)	700'000.00	500'000.00	200'000.00		
	Signalisation originale des zones 30 par la création de "portes"	500'000.00	50'000.00	150'000.00	150'000.00	150'000.00
Mise en valeur du MIH et du MH	Crédit d'étude	200'000.00	200'000.00			
	Jonction entre le MH et le MIH et restauration du MH	2'000'000.00		1'000'000.00	1'000'000.00	
	Muséographie			crédit d'étude		réalisation
Abattoirs : transformation et rénovation	Implantation de divers services communaux et cantonaux			dépenses non chiffrables à ce jour		
		3'400'000.00	750'000.00	1'350'000.00	1'150'000.00	150'000.00
2. Autres projets						
La Chaux-de-Fonds 2019	Publication	Préparation cette législature, investissement la suivante				
Naturama	Réalisation boîte Nord	2'124'000.00	1'000'000.00	1'124'000.00	étape 3 proch. Législ./non chiffrée	
	Étape 2	3'000'000.00			2'000'000.00	1'000'000.00
		5'124'000.00	1'000'000.00	1'124'000.00	2'000'000.00	1'000'000.00

Axe 3	Bref descriptif	Coût total	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
1. Projets stratégiques						
Equipement de la zone Ouest	Etude d'aménagement du territoire (coûts avant subventions)	1'600'000.00	400'000.00	400'000.00	400'000.00	400'000.00
	Etude et réalisation des équipements	Non chiffrable à ce jour.				
	Réservoir d'eau du Crêt-du-Loche (2005 non budgété - projet avancé)	4'740'000.00	200'000.00	2'270'000.00	2'270'000.00	
	Exutoire d'eau claire (coût avant subventions) (projet poursuivi env. 5 mios sur légis. suivante)	18'390'000.00	390'000.00	6'000'000.00	6'000'000.00	6'000'000.00
	Route des Alisiers	2'000'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00		
Acquisition de terrains à vocation industrielle	Reconstit. réserve de terrains (montant indicatif, variera selon circonstr. - B05 : 1,5 mio)	4'000'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00
Nouveau hangar technique ARESA	Augmentation du capital d'ARESA pour financer un nouveau hangar (part LCF)	600'000.00	600'000.00			
Programme de rénovation d'immeubles communaux	Rénovation complète chaque année de quinze logements	2'400'000.00	600'000.00	600'000.00	600'000.00	600'000.00
	Remplacement des fenêtres de plusieurs immeubles communaux	447'000.00	447'000.00			
	Rénovation des immeubles locatifs sis Commerce 95-97-99-101-103-105	6'000'000.00		1'900'000.00	2'000'000.00	2'100'000.00
	Aménagements de la grande halle de l'Usine électrique (chiffrage sous projet Forges)	Chiffré sous quartier Forges				
Projet global pour l'Hôpital	Remise à niveau du bâtiment et des infrastructures médico-techniques de l'Hôpital	Dépense totalement subventionnée				
		40'177'000.00	4'637'000.00	13'170'000.00	12'270'000.00	10'100'000.00

2. Autres projets	Bref descriptif	Coût total	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
Centre d'affaires à l'aéroport	« Trade & management center » dans le cadre de la mise à niveau des infrastructures	Etude préparatoire, non chiffrable à ce jour. Réalis. prochaine législature				
Halle de gymnastique près de l'Ancien Stand	Construction d'une halle simple pour le CIFOM et d'un garage collectif souterrain	Dépense en principe à charge de l'Etat (évt. participation au parking)				
Orée-du-Bois, 2 ^e étape	2 ^{ème} étape du développement de l'Orée-du-Bois	1'200'000.00		450'000.00	450'000.00	300'000.00
Participation aux institutions scientifiques	Projets à l'étude	800'000.00		400'000.00	400'000.00	
		2'000'000.00		850'000.00	850'000.00	300'000.00

Axe 4	Bref descriptif	Coût total	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
1. Projets stratégiques						
Quartier des Forges	Morgarten - Grand-Pont : réaménagements infrastructures urbaines	1'085'000.00	1'085'000.00			
	Halle de gymnastique et particip. au parking (coût avant subventions) (crédit CHF 150'000.- voté en 03)	8'000'000.00	1'000'000.00	3'500'000.00	3'500'000.00	
	Sécur. halle usine électr.(05 pas budgété, conv. établie après budget) + étude affectation	400'000.00	300'000.00	100'000.00		
	Aménagement routier, arrêt de bus, mobilier urbain, éclairage, WC publics, déchetterie,	1'000'000.00		400'000.00	400'000.00	200'000.00
	Rénovation de fenêtres d'immeubles communaux, etc.	854'000.00	396'000.00	229'000.00	229'000.00	
Politique de la mobilité et du stationnement	Création de parkings publics d'échange et mesures liées au parcage en ville	1'230'000.00	30'000.00	400'000.00	400'000.00	400'000.00
	Gare du Crêt-du-Loche et aménagement des lignes TC/TRN	300'000.00		300'000.00		
	Route des Alisiers	chiffré sous zone Ouest				
	Système d'aide à l'information (SAI)	en principe à charge TC/TRN				
	Réseau de pistes cyclables	4'400'000.00		1'400'000.00	1'500'000.00	1'500'000.00
	Nouvelles zones à vitesse limitée à 30 km/h	972'500.00	352'500.00	620'000.00		
Réaménagement de la place de la Gare	Suppression flux de transit et sécurité piétons	800'000.00		800'000.00		
	Surface des quais et des abris + lignes de contact TC/TRN	Non chiffrable à ce jour. En partie à charge des TC/TRN				
	Rénovation du monument Numa-Droz (si nécessaire cette législature)	250'000.00				250'000.00
Sécurité scolaire	Mesures architecturales et prévention des incendies	700'000.00	460'000.00	240'000.00		
	Mesures de régulation de la vitesse et sécurisation du chemin des écoliers	1'600'000.00	800'000.00	800'000.00		

	Bref descriptif	Coût total	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
	Zones 30 aux abords des collèges	1'005'000.00	335'000.00	335'000.00	335'000.00	
Réhabilitations des places de jeux	Gallet, Crêtets, Tourelles, Jacob-Brandt (yc nouvelle aux Forges)	200'000.00		100'000.00	50'000.00	50'000.00
Structures d'accueil parascolaires	Ouest, Esplanade et Gentianes (avant subventions)	1'000'000.00	20'000.00	500'000.00	480'000.00	
		23'796'500.00	4'778'500.00	9'724'000.00	6'894'000.00	2'400'000.00
2. Autres projets						
Aménagements urbains	Compléments à chantiers SIM - TP et autres	1'600'000.00	400'000.00	400'000.00	400'000.00	400'000.00
	Escaliers phase 1	500'000.00	125'000.00	125'000.00	125'000.00	125'000.00
	Chemins des parcs	150'000.00		150'000.00		
Rue de l'Hôtel-de-Ville	Passages inférieurs de la Malakoff	1'000'000.00		400'000.00	600'000.00	
Avenue Léopold-Robert et Grande Fontaine	Réaménagement de l'Avenue Léopold-Robert			Etude préparatoire, non chiffrable à ce jour		
	Grande Fontaine	700'000.00	200'000.00	500'000.00		
PGEE (plan général d'évacuation des eaux)	PGEE II : étude, transport, traitement, infiltration,	500'000.00		200'000.00	200'000.00	100'000.00
	Collect. princ. sous av. L-Robert (en partie déjà accordé) (poursuite env. 1,5 mio proch. légis.)	3'000'000.00			1'500'000.00	1'500'000.00
	Canal d'aménée des eaux à la Step	4'500'000.00			3'000'000.00	1'500'000.00
Traitement des boues	Infrastructure nouvelle	Projet en cours pas encore chiffré				
Centre culturel et sportif	Aménagement d'un centre multiusages (Biodôme, RobotParc, Gros-Crêt)			Dépense non chiffrable à ce jour		
		10'350'000.00	325'000.00	1'375'000.00	5'425'000.00	3'225'000.00

Axe 5	Bref descriptif	Coût total	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
1. Projets stratégiques						
Grands projets informatiques	ETIC	Non chiffrable - cahier des charges non terminé				
	Gestion des routes et des canalisations (géré par TP)	100'000.00		100'000.00		
	GED	110'000.00	90'000.00	20'000.00		
	Permis de construire	Utilisation de l'outil GED, pas de coût supplémentaire				
	Bénéficiaires de l'aide sociale (Workflow et GED)	A chiffrer				
	Intranet (2005 non budgété, projet en cours encore à analyser)	62'000.00	38'300.00	23'700.00		
	GELORE (avant subventions)	0.00	Dépense couverte par l'Office fédéral du sport			
Service géomatique	Acquisition des données géographiques sur le territoire des Montagnes	163'000.00	3'000.00	70'000.00	40'000.00	50'000.00
	Signalisation routière	97'000.00	55'000.00	10'000.00	32'000.00	
	Infrastructures sportives	Inclus dans GELORE (pas de coût supplémentaire)				
	Répartition des élèves dans les collèges	16'000.00	14'000.00	2'000.00		
	Installations d'urgence, sites sous alarmes et dossiers d'intervention (GARI)	175'000.00	175'000.00			
	Projets de services : espaces verts, cimetière et divers	91'800.00	83'000.00	8'800.00		
	Urbanisme - TP : plan d'alignement	100'000.00		100'000.00		
Service d'action sociale communal, guichet unique		250'000.00	220'000.00	30'000.00		

	Bref descriptif	Coût total	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
Production et adduction de l'eau	Dalle nacrée aux Moyats	220'000.00	220'000.00			
	Unité de traitement par filtration de type membranaire	4'500'000.00			3'500'000.00	1'000'000.00
	La Corbatière : déplacement du passage de la canalisation	800'000.00	800'000.00			
Travaux de transformation de la Bibliothèque de la Ville	1ère étape : ascenseur, assainiss.alentours, trav. préparatoires étapes suivantes	1'035'860.00	1'035'860.00			
	2e étape:réaménag. rez + 1er libre accès, aménag. s-sols pr conserv. patrim., rafraichiss. 5 salles	2'920'000.00	1'500'000.00	1'420'000.00		
		10'640'660.00	4'234'160.00	1'784'500.00	3'572'000.00	1'050'000.00
2. Autres projets						
Résumé						
Axe 2						
1. Projets stratégiques		3'400'000.00	750'000.00	1'350'000.00	1'150'000.00	150'000.00
2. Autres projets		5'124'000.00	1'000'000.00	1'124'000.00	2'000'000.00	1'000'000.00
Axe 3						
1. Projets stratégiques		40'177'000.00	4'637'000.00	13'170'000.00	12'270'000.00	10'100'000.00
2. Autres projets		2'000'000.00		850'000.00	850'000.00	300'000.00
Axe 4						
1. Projets stratégiques		23'796'500.00	4'778'500.00	9'724'000.00	6'894'000.00	2'400'000.00
2. Autres projets		10'350'000.00	325'000.00	1'375'000.00	5'425'000.00	3'225'000.00
Axe 5						
1. Projets stratégiques		10'640'660.00	4'234'160.00	1'784'500.00	3'572'000.00	1'050'000.00
2. Autres projets						
Total		95'488'160.00	15'724'660.00	29'377'500.00	32'161'000.00	18'225'000.00

4. Planification financière 2004-2008 : Projet d'investissements hors programme de législature

Service	Intitulé du projet	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
Bibliothèque de la Ville	Numérisation des archives sonores du Club 44 (avant subv. LoRo : 100'000.- espéré)		40'000.00	40'000.00	40'000.00
Bibliothèque de la Ville	Numérisation et microfilmage du fichier moderne(1953-2000)		25'000.00	25'000.00	
Bibliothèque de la Ville	Désacidification des fonds		5'000.00	22'000.00	30'000.00
Bibliothèque de la Ville	Le voyage en Orient de Charles Edouard Jeanneret (Le Corbusier)				45'000.00
Bibliothèque de la Ville	Compactus			30'000.00	
Centre d'Animation et de Rencontre	Réorganisation des locaux de Serre 12		40'000.00		
Cimetière et Centre funéraire	Réfection 6 couches	24'000.00			
Cimetière et Centre funéraire	Massif des 10 columbariums, construction de nouvelles cellules	160'000.00		160'000.00	160'000.00

Service	Intitulé du projet	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
Cimetière et Centre funéraire	Système de refroidissement des chambres		180'000.00		
Cimetière et Centre funéraire	Remise en état du bâtiment Charrière 102				210'000.00
Cimetière et Centre funéraire	Carré longue durée	Non chiffrable à ce jour			
Cimetière et Centre funéraire	Massif VI pour prochaines inhumations		66'000.00		
Ecole primaire	Rénovation de la cour du Collège de l'Ouest (pas budgété en 2005 - oubli)	330'000.00			
Ecole primaire	Rénovation du Collège du Crêt-du-Loche intér.		350'000.00	130'000.00	
Ecole primaire	Réaffectation du bâtiment de Collège 6, futur Collège des Marronniers.	280'000.00	250'000.00		
Ecole primaire	Motion Faivre Suite du crédit ouvert. : aménag. salle spéciale, etc.	190'000.00			
Ecole primaire	CMND1 Chang. fenêtres 2ème phase	150'000.00			

Service	Intitulé du projet	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
Ecole primaire	Esplanade, Endroits etc. : câblages info., finition travaux 2004, crédit déjà accordé	50'000.00			
Ecole primaire	Bellevue : réfection de toutes les salles	260'000.00			
Ecole secondaire	Forges : changement des fenêtres		200'000.00		
Institutions zoologiques	Nouvel enclos pour les chats forestiers (sans LoRo et fds spéciaux) (pas au budget 05)	150'000.00			
Institutions zoologiques	Réfection de l'adduction d'eau au Bois du Petit Château (dernière étape en 2009)	16'000.00	300'000.00	300'000.00	
Institutions zoologiques	Nouvel enclos pour les lynx (à poursuivre en 2009 : coût total : env. 250'000.-)	5'000.00			180'000.00
Musée des Beaux-Arts	Catalogue des collections de peinture et de sculpture du MBA	50'000.00			
Musée international d'horlogerie	Modification de la porte d'entrée		100'000.00		
Musée international d'horlogerie	2e tranche de la modification muséographique		100'000.00		

Service	Intitulé du projet	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
Musée international d'horlogerie	Audioguides			70'000.00	
Musée international d'horlogerie	Renouvellement des tapis			120'000.00	40'000.00
Musée international d'horlogerie	Portes-parois de la salle polyvalente				100'000.00
Musée international d'horlogerie	Installation d'un monte-charge / ascenseur				150'000.00
Modernisation de la politique des ressources humaines	Complément au crédit DECF permettant de terminer le projet (pas au budget 05)	50'000.00			
Office des sports	Terrain de football + vestiaires des Forges	1'200'000.00			
Office des sports	Patinoire des Mélèzes - réhabilitation de la dalle et des compresseurs	2'100'000.00			
Office des sports	Terrain synthétique - Stade de la Charrière		500'000.00		
Office des sports	Terrain synthétique - Collège de la Charrière				500'000.00

Service	Intitulé du projet	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
Office des sports	Piscine des Mélèzes - réhabilitation	100'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00
Office des sports	Parc des sports - remise à niveau, aménagements, accueil	300'000.00			
Office des sports	Téleski Châpeau Râblé , éclairage	Non chiffrable à ce jour			
Office des sports	Signalisation et balisage base de loisirs	10'000.00			
Office des sports	Construction parcours mesuré	20'000.00			
Office des sports	Clôture piscine des Mélèzes (partie)	30'000.00			
Office des sports	Agrégat tondeuse	25'000.00			
Office des sports	50 ans piscine des Mélèzes (coût net)	5'000.00			
Office des sports	Matelas saut à la perche	35'000.00			

Service	Intitulé du projet	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
Office des sports	Baskett Numa-Droz extérieur	7'000.00			
Office des sports	Eclairage Foulets	20'000.00			
Office des sports	Divers crédits spéciaux (moyenne des dernières années)		100'000.00	100'000.00	100'000.00
Police	Véhicules	150'000.00	80'000.00	80'000.00	40'000.00
Police	Caméra numérique radar et mâts pour caméra de surveillance des feux	40'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
Police	Equipement, habillement		81'000.00	77'000.00	
Police	Système de localisation des véhicules		28'000.00	14'000.00	14'000.00
SIS	Véhicules	700'000.00	350'000.00	305'000.00	340'000.00
SIS	Tenues de feu	120'000.00			

Service	Intitulé du projet	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
SIS	Defibrilateur	100'000.00	100'000.00		
Service d'hygiène	Etuves réfrigérées		24'000.00		
Service d'hygiène	appareils chromatographie	60'000.00	50'000.00	50'000.00	
Service d'hygiène	appareils environnement et salubrité			90'000.00	95'000.00
Service d'hygiène	appareils autocontrôle STEP	65'000.00	20'000.00		
Service de l'Intendance des Bâtiments	Réfection Serre 23 et Rocher 1 (pas au budget 05)	462'000.00			
Service de l'Intendance des Bâtiments	Rénovation et construction locaux	155'000.00			
Service de l'Intendance des Bâtiments	Sculpture Bas du Raymond	40'000.00			
Service de l'Intendance des Bâtiments	CMND 5 - rénovation sol salle de gymnastique + amélioration accoustique	250'000.00			

Service	Intitulé du projet	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
Service de l'Intendance des Bâtiments	Ecoles primaires, réfections diverses	170'000.00			
Service de l'Intendance des Bâtiments	Ecoles secondaires, réfections diverses	330'000.00			
Service de l'Intendance des Bâtiments	Hôtel-de-Ville, transformations intérieures	1'200'000.00	1'300'000.00		
Service de l'Intendance des Bâtiments	Collège de la Promenade, rénovation		350'000.00	350'000.00	
SIC	SATAC (permis de construire en zone rurale)	Projet mené par l'Etat. Cahier des charges pas encore établi			
SIC	Gestion d'Inventaire	Non chiffrable à ce jour. Cahier des charges pas encore établi			
SIC	Facturation orthodontique	30'000.00			
SIC	Intégration de la voix sur IP	85'000.00	94'000.00	52'000.00	
SIC	Fibres optiques	100'000.00	150'000.00	150'000.00	100'000.00

Service	Intitulé du projet	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
SIC	SAN (stockage de masse)	90'000.00		60'000.00	
SIM - distribution eau potable (amortiss. s/ c/ de l'eau)	Investissements optimum pour le renouvellement des canalisations eau, période 2005-2008	1'623'000.00	1'450'000.00	1'450'000.00	1'450'000.00
Travaux publics	Aménagement de la décharge des Bulles	300'000.00			
Travaux publics	Mur rue du Nord-signal		200'000.00	200'000.00	
Travaux publics	Pont CFF rue du Midi (Pi du Midi)	1'000'000.00	2'000'000.00		
Travaux publics	Encorbellement rue du signal	240'000.00	160'000.00		
Travaux publics	Véhicules et matériel	740'000.00	1'060'000.00	1'085'000.00	1'425'000.00
Travaux publics	Mini déchetteries et enterrement des existantes (yc crédit déjà accordés)	0.00	300'000.00	300'000.00	300'000.00
Travaux publics	Pavage et étanchéité MIH et Carillon		500'000.00		

Service	Intitulé du projet	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
Travaux publics	Goudronnage maison de retraite Châtelot	120'000.00			
Travaux publics	Travaux SIM-TP	1'800'000.00	1'700'000.00	2'000'000.00	2'000'000.00
Travaux publics	Pont de la Combe-à-l'Ours (H20)		600'000.00	400'000.00	
Travaux publics	Mur de soutènement, rue du Commerce	300'000.00			
Travaux publics Service technique	Sécurisation de carrefours à branches multiples		400'000.00	400'000.00	800'000.00
Travaux publics	Elargissement du boulevard des Endroits			600'000.00	600'000.00
Travaux publics	SIT-SGE réseau des voies de circulation		70'000.00	20'000.00	20'000.00
Travaux publics	Installation de décantation des boues de dépotoirs		50'000.00		
Travaux publics	Réhabilitation de la rue du pont	400'000.00			

Service	Intitulé du projet	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
Travaux publics	Réhabilitation rue du Crêt et Manège, Pont Hôtel-de-Ville (voie CJ) (suite 09 : coût total 3 mios)				1'200'000.00
Travaux publics	Réhabilitation de la chaussée prolongation rue du Bois-noir	300'000.00			
Travaux publics	Reprise des canalisations Crêtets-Liberté	300'000.00	200'000.00		
Travaux publics	Molok		125'000.00	25'000.00	
STEP	Station transformatrice	163'000.00			
Espaces Verts	Remplacement arbres Av. Léopold-Robert	160'000.00	160'000.00	160'000.00	160'000.00
Forêts	Baraque forestière	200'000.00			
Service Energie	Ecologie au bureau		12'000.00		
Travaux publics	Système d'aide à la maintenance hivernale		250'000.00		

Service	Intitulé du projet	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
Gérance communale	Achat et aménagement Gros-Crêt (avant prélèvement éventuel à réserve)	890'000.00	380'000.00		230'000.00
Travaux publics	Passerelle Quartier Esplanade - dans crédit à solliciter ultérieurement	Non chiffrable à ce jour			
CREDITS DEJA ACCORDES PAR LE CG	Equipement "Le chemin perdu"	300'000.00			
CREDITS DEJA ACCORDES PAR LE CG	TP - Police - canaux collecteurs - 1999	30'000.00			
CREDITS DEJA ACCORDES PAR LE CG	TP - SI - Equipement zone de l'Orée-du-Bois	150'000.00			
CREDITS DEJA ACCORDES PAR LE CG	TP - Equipement accès site IGESA	110'000.00			
CREDITS DEJA ACCORDES PAR LE CG	TP-SI-Police - rénov. et renforcement réseaux	120'000.00			
CREDITS DEJA ACCORDES PAR LE CG	TP - plan évacuation des eaux (PGEE)	300'000.00			
CREDITS DEJA ACCORDES PAR LE CG	TP - exutoire eau partie Ouest Ville	300'000.00			

Service	Intitulé du projet	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
CREDITS DEJA ACCORDES PAR LE CG	Canalisations eaux claires - Eplature	100'000.00			
CREDITS DEJA ACCORDES PAR LE CG	Réfection Pont de Biaufond	40'000.00			
CREDITS DEJA ACCORDES PAR LE CG	Aménagements rues Chevrolet/Crétêts	3'600'000.00			
CREDITS DEJA ACCORDES PAR LE CG	Assainissement et extension STEP	300'000.00			
Travaux publics	Extension Collège de Bellevue (Crédit accordé par le CG, en cours)	100'000.00			
Travaux publics	Rénov. Numa-Droz - Crétêts - div. Collèges (crédit accordé par le CG, en cours)	430'000.00			
CREDITS DEJA ACCORDES PAR LE CG	Réfect./réaménagement Progrès 38-40	1'800'000.00			
CREDITS DEJA ACCORDES PAR LE CG	Bibliothèque - transformation 1ère étape	815'000.00			
CREDITS DEJA ACCORDES PAR LE CG	Equipement épandage sel mouillé	150'000.00			

Service	Intitulé du projet	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
Réfection toitures Châtelot	Refaire étanchéité, isolation, ferblanterie		65'000.00	65'000.00	65'000.00
Crédits déjà accordés	TP - Les Alérac - garage collectif		385'000.00		
CREDITS DEJA ACCORDES PAR LE CG	TP - Les Alérac - équip. & aménag. Extérieurs	200'000.00			
TOTAL		27'095'000.00	16'050'000.00	10'030'000	11'494'000.00

Résumé	Coût total	Dépense 2005	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008
Axe 2					
1. Projets stratégiques	3'400'000.00	750'000.00	1'350'000.00	1'150'000.00	150'000.00
2. Autres projets	5'124'000.00	1'000'000.00	1'124'000.00	2'000'000.00	1'000'000.00
Axe 3					
1. Projets stratégiques	40'177'000.00	4'637'000.00	13'170'000.00	12'270'000.00	10'100'000.00
2. Autres projets	2'000'000.00	0.00	850'000.00	850'000.00	300'000.00
Axe 4					
1. Projets stratégiques	23'796'500.00	4'778'500.00	9'724'000.00	6'894'000.00	2'400'000.00
2. Autres projets	10'350'000.00	325'000.00	1'375'000.00	5'425'000.00	3'225'000.00
Axe 5					
1. Projets stratégiques	10'640'660.00	4'234'160.00	1'784'500.00	3'572'000.00	1'050'000.00
2. Autres projets					
Total	95'488'160.00	15'724'660.00	29'377'500.00	32'161'000.00	18'225'000.00
Total planification hors programme	64'669'000.00	27'095'000.00	16'050'000.00	10'030'000.00	11'494'000.00
Total programme et planification	160'157'160.00	42'819'660.00	45'427'500.00	42'191'000.00	29'719'000.00

TABLE DES MATIERES

1.	Programme de législature 2004-2008 : partie générale	1
1.1.	Introduction	1
1.2.	Contexte, forces et faiblesses : un rapide panorama	3
1.3.	Cinq axes	4
1.3.1.	Relations extérieures : une politique active basée sur trois piliers	4
1.3.2.	Patrimoine et culture, ou comment marier passé et présent pour construire l'avenir	5
1.3.3.	Consolidation d'une vocation industrielle et des technologies de pointe, diversification économique, services et habitat de qualité	5
1.3.4.	Pour une qualité de vie au sens large, orientée sur les familles et le développement durable	6
1.3.5.	Les institutions et les finances comme instruments et non comme freins	7
1.4.	Conclusion	8
2.	Programme de législature 2004-2008 : projets	9
2.1.	Axe n°1 « Relations extérieures : une politique active basée sur trois piliers »	9
2.2.	Projets liés à l'axe n°2 « Patrimoine et culture, ou comment marier passé et présent pour construire l'avenir »	10
2.2.1.	Projets stratégiques	10
2.2.2.	Autres projets	11
2.3.	Projets liés à l'axe n°3 « Consolidation d'une vocation industrielle et des technologies de pointe, diversification économique, services et habitat de qualité »	12
2.3.1.	Projets stratégiques	12
2.3.2.	Autres projets	13
2.4.	Projets liés à l'axe n°4 « Pour une qualité de vie au sens large, orientée sur les familles et le développement durable »	15
2.4.1.	Projets stratégiques	15
2.4.2.	Autres projets	19
2.5.	Projets liés à l'axe n°5 « Les institutions et les finances comme instruments et non comme freins »	22
2.5.1.	Projets stratégiques	22
2.5.2.	Autres projets	26
3.	Programme de législature 2004-2008 : planification financière des projets d'investissements	27
4.	Planification financière 2004-2008: projet d'investissements hors programme de législature	34